



OBJECTIF
5♀ | 5♂
D'ICI 2020

L'égalité entre
les femmes et
les hommes dans
le secteur audiovisuel –
une nouvelle recommandation
du Conseil de l'Europe



L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ? QUELLE ÉGALITÉ ?

■ L'égalité entre les femmes et les hommes est une composante essentielle de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit ; elle suppose que les femmes et les hommes puissent exercer leurs droits et leurs responsabilités et jouir d'une visibilité, d'une autonomie, et d'un accès aux ressources sur un pied d'égalité. Cette condition préalable à la réalisation de la justice sociale bénéficierait non seulement aux femmes, mais aussi à la société dans son ensemble. En 2018, les données et les éléments de fait montrent qu'une telle égalité n'a pas été atteinte en Europe.

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE ?

■ Pendant plus de 40 ans, le Conseil de l'Europe a fait œuvre de pionnier dans ce secteur, en créant des normes et des instruments visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en organisant des activités de sensibilisation et en prononçant des déclarations. Il vient de renouveler son ferme engagement dans ce domaine en adoptant sa deuxième stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2018-2023. **La Recommandation du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel** reprend plusieurs objectifs fixés dans cet instrument, par exemple lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme, et prévenir la violence à l'égard des femmes.

POURQUOI LE SECTEUR AUDIOVISUEL ?

■ Comme l'indique clairement la **Recommandation**, le secteur audiovisuel comprend, entre autres domaines d'activité, le cinéma, la télévision et les jeux vidéo, qui jouent tous un rôle décisif dans la formation, la construction et le maintien des normes dominantes dans la société parmi lesquelles les normes et les rôles établis sur le genre. Compte tenu de sa grande portée, le secteur audiovisuel peut jouer un rôle déterminant sur la perpétuation des inégalités fondées sur le genre, aussi bien à l'écran (en images) qu'hors écran (accès à l'industrie). Toutefois, il peut aussi influencer positivement les perceptions et promouvoir l'égalité des genres.

EURIMAGES ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

■ Depuis 2012, Eurimages veille, par l'intermédiaire de son groupe de travail « Égalité de genre », à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'industrie cinématographique soit l'une des priorités du Fonds. En 2017, le Comité de direction d'Eurimages a réaffirmé son engagement en adoptant la **Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2020 – « Objectif 50/50 en 2020 »**, un objectif qui rejoint l'ambition d'autres institutions, comme l'Institut du film suédois, qui appelle à ce que les financements publics soient répartis à parts égales entre les réalisateurs et les réalisatrices.

■ Dans le cadre de son plan d'action, le Fonds Eurimages consacre une page de son site internet à l'égalité entre les femmes et les hommes et est à l'origine de diverses initiatives :

- ▶ il soutient les réalisatrices accueillies en résidence dans divers lieux (Cinéfondation, Berlinale/ Programme Nipkow et Biennale de Venise) ;
- ▶ il décerne un prix de 30 000 € à la meilleure réalisatrice (Prix Audentia), qui est remis chaque année à l'occasion d'un festival différent (Istanbul en 2016, Locarno en 2017, etc.) ;
- ▶ il organise des actions de sensibilisation entre des professionnels et des experts en matière d'égalité hommes-femmes pour attirer l'attention sur la contribution des professionnels de sexe féminin et leur donner plus de visibilité ;
- ▶ il collecte des informations sur le « genre des projets » pour lesquels un financement est demandé (la demande doit indiquer la répartition des fonctions par sexe), et en prenant de nombreuses autres mesures.

COMMENT PROGRESSER VERS UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DANS LE SECTEUR AUDIOVISUEL ?

■ Des inégalités fondées sur le genre ont été identifiées à tous les niveaux de l'industrie cinématographique : disparités salariales, plafond de verre, harcèlement (sexuel), moindre distribution des contenus créés par les femmes, pour n'en citer que quelques-unes. Malgré leur contribution au secteur, les femmes sont souvent sous-représentées, et traitées ou décrites d'une manière contraire au respect et à la dignité.

■ **La Déclaration de la Conférence de Sarajevo** (14 août 2015), par laquelle le Conseil de l'Europe a affirmé sa volonté de faire évoluer le secteur, a constitué une première étape dans l'engagement de l'Organisation. Cependant, c'est la **Recommandation sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel**, adoptée le 27 septembre 2017 par les 47 États membres du Conseil, qui a marqué un tournant décisif, en proposant des mesures concrètes pour apporter des changements positifs dans le secteur. La recommandation a été rédigée par un large éventail d'experts internationaux issus d'organismes de financement et de radiodiffusion, en tenant compte de l'avis d'universitaires et de représentants d'organismes influents du secteur.

DES APPELS AU CHANGEMENT AU NIVEAU DES ÉTATS MEMBRES

■ La **Recommandation** invite les États membres à :

- ▶ revoir leur législation et leurs politiques ;
- ▶ assurer la collecte, le suivi et la publication de données ;
- ▶ soutenir la recherche ;
- ▶ encourager le développement continu de l'éducation aux médias ; et
- ▶ faire évoluer les mécanismes de responsabilisation.

■ Elle fournit des informations détaillées sur la manière d'atteindre ces objectifs, notamment à travers une longue liste de liens vers des études, des documents et des programmes pertinents.

■ La **Recommandation** propose également une série de méthodes de suivi et d'indicateurs de performances pour aider tous les secteurs de l'audiovisuel à collecter des données ventilées par genre et à prendre des mesures cohérentes en fonction des résultats obtenus. Elle encourage aussi les États membres à assurer un suivi des résultats sur une base quinquennale.

L'ACCÈS AUX STRUCTURES DE POUVOIR

■ Les plus grands obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur sont la faible représentation des femmes au sein des organes décisionnels comme les directeurs artistiques des festivals de films et les commissions de sélection, et le risque de s'en tenir à une vision traditionnelle de ce que constitue la qualité. La formation sur les préjugés inconscients est un moyen de contrer ce problème. Par ailleurs, des questions devraient être posées lorsqu'un jury est presque exclusivement, ou entièrement masculin.

MAIS ELLES FONT QUAND MÊME DES FILMS !

■ Malgré tous les obstacles qu'elles rencontrent, les femmes cinéastes continuent d'apporter leur contribution constante et remarquée au secteur. Si leurs films font moins souvent partie des sélections officielles de certains grands festivals, elles obtiennent proportionnellement plus de prix. Sur le petit écran, les femmes sont de plus en plus nombreuses à figurer parmi les protagonistes de séries télévisées populaires écrites par des femmes.

■ Il existe un lien avéré entre la contribution des femmes aux productions audiovisuelles et la représentation plus positive des femmes, bien que cela ne soit pas systématiquement le cas. Le fait d'encourager la créativité féminine est reconnu comme ayant un impact indéniable sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien au sein du secteur audiovisuel que dans la société en général.

CE QUI N'EST PAS ÉVALUÉ RESTE INVISIBLE

Il est essentiel que les progrès soient aujourd'hui évalués et partagés dans des publications, des débats et par tout moyen de communication. C'est pourquoi la **Recommandation** encourage la recherche et les études sur les inégalités de genre dans le secteur, et une large diffusion de leurs résultats, ainsi que toutes les initiatives favorisant la collaboration ou les partenariats entre différents réseaux.

Cette **Recommandation** s'adresse à un large éventail d'institutions, directement ou indirectement liées au secteur audiovisuel, qu'il s'agisse d'institutions européennes, de jurys ou de commissions de sélection, d'ONG ou d'universités (pour n'en citer que certaines), et les invite à recueillir des informations et des données permettant de suivre l'évolution du nombre de femmes et d'hommes dans le secteur, à analyser et publier ces chiffres, à attirer l'attention sur les problèmes du sexisme et de l'inégalité entre les femmes et les hommes, et à mettre tout en œuvre pour parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de toutes les structures.



Gruppe de travail CPP-ESA sur la recommandation – mars 2017

S'ACHEMINER VERS 50/50 D'ICI 2020 ET AU-DELÀ

Grâce au travail accompli par Eurimages, les États membres du Conseil de l'Europe et d'autres pays du monde, de même que les décideurs, ont aujourd'hui accès à un grand nombre de documents, études et lignes directrices pour les aider à élaborer de nouvelles réglementations, politiques et législations, afin de mettre en œuvre cette nouvelle **Recommandation** sur l'égalité des genres, de sorte que les femmes et les hommes puissent jouer à armes égales dans le secteur audiovisuel.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

